

# ASSEMBLEE NATIONALE

1er mars 2005

---

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

## AMENDEMENT

N° 513

présenté par  
M. VAXES  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 134**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas exclure du dispositif visant le règlement des créanciers la créance privilégiée des administrations financières, des organismes de sécurité sociale et des institutions gérant le régime d'assurance chômage.